



AGENTS COMMERCIAUX IMMOBILIERS

Bulletin de souscription simplifiée

Responsabilité civile

Exploitation et professionnelle

2020

Cachet et Code de l'agence Samy BAHRI

Le Proposant

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Siret : N° Client AXA (**obligatoire**).....

Date de clôture de l'exercice comptable :.....

Désignation des personnes physiques devant avoir la qualité d'assuré :
.....

Présentation de l'entreprise proposante

• ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Chiffre d'affaires annuel hors taxes moins les commissions effectivement perçues lors de l'exercice comptable : euros

• DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS GARANTIES : Le proposant déclare exercer l'activité de :

- **Agent commercial dans l'immobilier**

Commentaires du proposant

- Date d'effet souhaitée (au plus tôt date de signature du présent bulletin) :/...../2020
- Date d'échéance principale souhaitée (si possible à la date d'arrêt du bilan comptable) :/.....



AGENTS COMMERCIAUX IMMOBILIERS

Bulletin de souscription simplifiée

Responsabilité civile

Exploitation et professionnelle

2020

DECLARATIONS PREALABLES OBLIGATOIRES

Le proposant déclare :

- ne pas avoir connaissance d'événements susceptibles d'engager sa responsabilité au cours **des CINQ dernières années :** **OUI** **NON** (entourer votre réponse)
- OU
- n'a pas d'antécédents sinistres à déclarer, ni de résiliation pour cause de sinistre, **s'agissant d'un risque en création :** **OUI** **NON** (entourer votre réponse)
- ne pas avoir été résilié par le précédent assureur pour sinistre ou pour non-paiement de prime
- ne pas exercer comme marchand de liste ou marchand de biens,
- ne pas exercer, dans le cadre de la même structure juridique, une ou plusieurs activités ci-après : conseiller en investissement, intermédiaire d'assurances, démarcheur bancaire et financier, des professions réglementées du chiffre et du droit,
- remplir les conditions suivantes :
 - être inscrit au registre spécial des agents commerciaux du greffe du tribunal de commerce sous le n° (**obligatoire**)
 - être mandaté par écrit uniquement pour la négociation, la vente étant faite par le mandant (l'agence immobilière),
 - ne procéder à aucun encaissement de fonds (provisions ou autres)
 - délivrer des documents aux tiers énonçant clairement sa qualité de mandataire,
 - **travailler exclusivement auprès de l'agence suivante : nom et adresse de l'agence, SIRET, n° CPI - ces mentions sont obligatoires - :**
.....
.....
- **être adhérent auprès du Groupe IMMO ANNONCES sous le n° (obligatoire) :**
- Le cas échéant, avoir dûment déclaré à son assureur multirisques habitation qu'une partie de son habitation est utilisée à des fins professionnelles.

Le proposant certifie exactes les déclarations ci-dessus et remplit ainsi les conditions de cette offre simplifiée :

OUI **NON**



AGENTS COMMERCIAUX IMMOBILIERS

Bulletin de souscription simplifiée

Responsabilité civile

Exploitation et professionnelle

2020

Cotisation

Le souscripteur déclare réaliser un chiffre d'affaires compris dans le tableau ci-dessous, par année d'assurance.

INFORMATION :

**En cas d'augmentation du chiffre d'affaires compris dans le tableau ci-dessous,
l'assuré s'engage à en aviser immédiatement son assureur.
Dans le cas contraire il sera fait application des articles L113.8 et L113.9 du Code
des Assurances.**

OPTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL	Garantie Professionnelle à 150 000 € par année d'assurance		Garantie Professionnelle à 300.000 € par année d'assurance	
		PRIME ANNUELLE HT	PRIME ANNUELLE TTC	PRIME ANNUELLE HT	PRIME ANNUELLE TTC
1	De 0 à 100.000 €	90,00 €	134,10 €		
2	De 100.001 € à 200.000 €	130,00 €	177,70 €	170,00 €	221,30 €
3	De 200.001 à 500.000 €	220,00 €	275,80 €	285,00 €	346,65 €

Au-delà des chiffres d'affaires mentionnés dans le tableau ci-avant, une étude spécifique devra être envisagée au cas par cas.

Les tarifs communiqués tiennent compte **des frais de gestion pour un fractionnement uniquement annuel.**



AGENTS COMMERCIAUX IMMOBILIERS

Bulletin de souscription simplifiée

Responsabilité civile

Exploitation et professionnelle

2020

Montant des garanties et des franchises

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties, ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales 460653 Version C, remises en pièces jointes.

	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	8.000.000 € par année d'assurance	
Dont : <ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Dont vol par préposé	8.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par année d'assurance 35.000 € par année d'assurance	NEANT 1.000 € 500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	NEANT
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 500 € Maxi : 4.000 €
Dommages immatériels non consécutifs SELON OPTION CHOISIE	150.000 € par année d'assurance 300.000 € par année d'assurance	10 % du sinistre, avec un maximum de 2.000 €
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	100.000 € par sinistre	1.000 €
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre	500 €
RC Dépositaire	25.000 € par sinistre	120 €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €



AGENTS COMMERCIAUX IMMOBILIERS

Bulletin de souscription simplifiée

Responsabilité civile

Exploitation et professionnelle

2020

Dispositions particulières

D'un commun accord entre les parties, il est convenu que si l'assuré n'est plus adhérent auprès du Groupe IMMO ANNONCES, le présent contrat sera résilié de plein droit et l'assuré ne bénéficiera plus des garanties du présent contrat.

L'assureur AXA France se réserve le droit de demander à l'assuré le justificatif de son adhésion au Groupe IMMO ANNONCES.

Il est rappelé que le présent Bulletin de Souscription Simplifiée (B.S.S.) est un questionnaire de déclaration de risque préalable à la souscription et qu'il fait partie des pièces constituant votre contrat d'assurance.

Conventions générales

« Je reconnaissais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

Que mes données puissent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA – Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus. »

La garantie prendra effet à la date souhaitée par le souscripteur, sous réserve d'avis contraire de l'Assureur dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception par la compagnie du bulletin de souscription. »

Fait à le/...../2020

Signature et cachet commercial du souscripteur précédé de la mention « J'ai et approuvé »